3 Grand'Rue
86320 PERSAC

☎ 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@departement86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 28 novembre 2019 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date d'envoi des convocations : ***22 septembre 2019.***

Étaient présents :
Serge **BEGOIN** Jean-Luc **COIFFARD** Guy **DEGREEF** Gontrand **DELASSUS** Frédéric **FAUCHARD** Régis **SIROT** Gilles **THOMAS**

Étaient excusés : Gaëtan **HOCHART,** Timothy **KING,** Christophe **REGEON,** Patricia **RAVAILLAULT**
Maïlys **CHABRUN** a donné pouvoir à Frédéric **FAUCHARD**
Anne **LAURENT** a donné pouvoir à Serge **BEGOIN**

▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪

▷ ***Ordre du jour :***

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 7 novembre 2019

Administration et Finances :
- SOREGIES- Autorisation de signature de la Convention Mécénat 2019
- Renouvellement contrat de maintenance du Panneau d'Information Dynamique
- Tarifs Communaux 2020
- Revalorisation des loyers du parc locatif
- Subvention exceptionnelle –Association Les Marioles
- Recours au Tribunal Administratif

Questions diverses

Le maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter le point suivant :

- Recensement à la population – recrutement des agents recenseurs

Accord du Conseil à l'unanimité

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

Régis SIROT souhaite apporter une remarque sur le compte rendu du **7 novembre 2019**, concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour les fouilles paléontologiques :
L'attribution de la subvention de 1 000 € est accordée à l'Association PALAIOS dont Monsieur Xavier Valentin est membre.

Cette remarque étant notée, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Administration

Recensement de la population - recrutement des agents recenseurs

Le maire informe le conseil municipal que le recensement de la population est prévu pour la commune de PERSAC du 16 janvier au 15 février 2020. Bien que l'INSEE conseille le recrutement de 3 agents recenseurs, il convient de ne recruter que **deux personnes**, le retour d'expérience des précédents recensements démontrant la faisabilité dans ces conditions. Sur les quatre personnes reçues en entretien, Damien BONVARLET et Sylvain CAILLEUX ont été recrutés.
La commune reçoit - au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement - une dotation forfaitaire de l'Etat. Cette dotation n'est pas affectée, la commune en a le libre usage. Le montant de la rémunération des agents recenseurs est déterminé par la commune. Il est fixé librement par délibération.

Le montant de la dotation forfaitaire versée à la commune est de **1 690,00 €.** Elle est calculée en fonction des populations légales en vigueur au 1er janvier 2016.

Gontrand DELASSUS, coordinateur communal propose au conseil de fixer la rémunération des agents recenseurs et de leur accorder une petite indemnité de la façon suivante :

Les agents recenseurs percevront une indemnité forfaitaire mensuelle basée sur un temps de travail théorique de 50 heures en janvier 2020 et 50 heures en février 2020 à raison de 16 € brut de l'heure. Ce temps de travail comprend la formation des agents, la tournée de reconnaissance, le recensement du 16 janvier au 15 février 2020, les réunions régulières tout le temps du recensement et la finalisation des dossiers jusqu'au 28 février.
Cette indemnité sera complétée :

- d'une indemnité de frais de déplacement sur la base des tarifs en vigueur prévus par le barème fiscal. Cette indemnité ne sera assujettie à aucune contribution (CSG, RDS, etc...), compte tenu de son caractère compensatoire,
- d'un bonus complémentaire variable, assujetti aux contributions légales, selon le taux de recensement par internet atteint (voir tableau récapitulatif)
- d'un bonus complémentaire variable, assujetti aux contributions légales, selon le taux de participation de la population atteint (voir tableau récapitulatif)

Tableau récapitulatif des bonus complémentaires

	Taux de recensement par internet			Taux de participation	
Taux récompensé	de 20% à 30%	de 30% à 40%	plus de 40%	entre 95% et 98%	plus de 98%
Bonus associé (brut)	80 €	160 €	380 €	160 €	380 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. *Délibération*

SOREGIES – Autorisation de signature de la Convention Mécénat 2018

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de SOREGIES une proposition de Convention de Mécénat.

Cette convention vise à déterminer les conditions de l'opération de mécénat à l'initiative de la SOREGIES. Le Mécène s'engage à réaliser au profit de la commune de Persac, les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année 2019.

Cette convention, valorisée au prix de revient pour le Mécène, s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi du 1er août 2003 N° 2003-709 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, et de l'article 238bis du Code Général des Impôts.

Après avoir procédé à la lecture de la convention, le Maire demande au Conseil l'autorisation de la signer.
Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. ***Délibération***

Renouvellement contrat de maintenance du panneau dynamique

Le contrat de maintenance du panneau électronique d'information est arrivé à échéance le **30 janvier 2020.** Le contrat avec Centaure Systems peut être reconduit sur une période de un an, renouvelable d'un commun accord, pour un montant annuel s'élevant à 1 333.20 € TTC. En l'absence de formule de révision des prix, le montant annuel de la prestation sera majoré chaque année par application d'un taux forfaitaire de 1%.
Le maire propose aux membres du conseil la reconduction du contrat de maintenance du panneau d'information.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour le renouvellement du contrat de maintenance du panneau d'information dynamique avec Centaure Systems. ***Délibération***

Tarifs Communaux 2020

- **Présentation des Tarifs Municipaux en euros**

Les tarifs municipaux restent inchangés.

LIBELLE	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	2019	2020	2019	2020
LE CAMPING (tarif journalier)				
Adulte	1,00	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Enfant (jusqu'à 14 ans)	0,50	**0,50**	**0,50**	**0,50**
Emplacement	2,00	**2,00**	**2,00**	**2,00**
Branchement électrique	2,00	**2,00**	**2,00**	**2,00**
LES CARTES DE PECHE				
Cartes annuelles	45,00	**45,00**	50,00	**50,00**
Cartes journalières ouverture et Jour des lâchers de poissons	10,00	**10,00**	10,00	**10,00**
Cartes journalières ordinaires	6,00	**6,00**	6,00	**6,00**
SALLE DES FETES				
Vin d'honneur	80,00	**80,00**	100,00	**100,00**
Repas complet 1 jour (y compris vin d'honneur)	120,00	**120,00**	160,00	**160,00**
Repas complet 2 jours	180,00	**180,00**	240,00	**240,00**
LA SALLE DE MUSIQUE				
Loyer annuel CLE DE SOL	30,00	**30,00**		
Location chaque séance professeur	10,00	**10,00**		
LE CENTRE D'ACCUEIL				
Location salle polyvalente vin d'honneur Location salle polyvalente 1 jour	50,00 80,00	**50,00** **80,00**	65,00 105,00	**65,00** **105,00**
Location salle polyvalente 2 jours	110,00	**110,00**	150,00	**150,00**
LE PLAN D'EAU COMMUNUNAL				
LE MATERIEL				
Table 2 m	2,00	**2,00**	2,00	**2,00**
Plateau 4 m	3,00	**3,00**	3,00	**3,00**

Banc	1,00	**1,00**	1,00	**1,00**
Chaise	0,50	**0,50**	0,50	**0,50**
LES BATIMENTS				
La halle touristique 1 jour	130,00	**130,00**	180,00	**180,00**
La halle touristique 2 jours	200,00	**200,00**	270,00	**270,00**
Forfait jour supplémentaire	100,00	**100,00**	130,00	**130,00**
LOCATION PARQUET				
Ensemble parquet	30,00	**30,00**	30,00	**30,00**
LE PRESBYTERE				
Loyer annuel	0,15	**0,15**		
CONCESSION DE CIMETIERE				
Concession trentenaire - prix du m^2	75.00	**75,00**		
Concession cinquantenaire - prix du m^2	100,00	**100,00**		
COLOMBARIUM				
Case pour 30 ans	350,00	**350,00**		
Option : gravure à chaque dépôt d'une urne	150,00	**150,00**		

Pour chaque réservation une caution sera demandée :

- *500,00 € pour la location de la salle des fêtes et la halle touristique*
- *300,00 € pour la salle polyvalente du centre d'accueil.*

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. *Délibération*

Le tarif des locations des tentes de plein air reste inchangé.

LOCATION TENTES PLEIN AIR DEUX JOURS (Montage / Démontage)	ASSOCIATIONS PERSACOISES PARTICULIERS PERSACOIS	MAIRIES CCVG
8 m x 5 m	**80,00**	**120,00**
12 m x 5 m	**120,00**	**160,00**
Les deux	**150,00**	**225,00**
En sus Forfait semaine	**10,00**	**10,00**

Pour chaque réservation de tentes de plein-air, une caution sera demandée :
1 000 € pour la location d'une tente de plein-air
2 000,00 € pour la location de deux tentes de plein-air
Les associations persacoises bénéficient d'une location gratuite par an selon disponibilité..

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. *Délibération*

Revalorisation des loyers du parc locatif 2020

Le maire propose au conseil municipal de faire le point sur la révision des loyers du parc locatif pour l'année 2020 :
⇨ Budget Centre d'accueil « Cité Croix· Génie »
Révision annuelle à la date d'anniversaire des contrats en fonction de l'Indice de Revalorisation des Loyers.

- 6 studios et 1 appartement du centre d'accueil
- 2 pavillons du centre d'accueil
- Rez-de-chaussée du pavillon « 11 rue de la Croix Génie »

Pas de révision

- Rez-de-jardin du pavillon « 11 rue de la Croix Génie » - Cabinet d'infirmiers

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. *Délibération*

⇨ Budget principal
Révision annuelle à la date d'anniversaire des contrats en fonction de l'Indice de Revalorisation des Loyers.

- Appartements «4 Grand'rue »

Pas de révision

- Local « association diocésaine » (Location annuelle)
- Local « association Clé de Sol » (Location annuelle)
- Local « Ancien Atelier de Menuiserie »

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. *Délibération*

Subvention exceptionnelle – Association Les Marioles
« Les Marioles » est une association loi 1901 crée le 1er décembre 2011 dont le siège social se situe au Lieudit « Le Grand Port » à Persac. Elle regroupe des personnes du milieu éducatif, artistique et tout simplement des citoyens souhaitant promouvoir le spectacle vivant et les arts de la marionnette.
« Les Marioles » vont à la rencontre des spectateurs dans des lieux qui ne sont pas habituellement des lieux de spectacles comme par exemple des hôpitaux, des prisons etc.
Pour autant, cette association prévoit d'organiser un spectacle gratuit « Les chaudoudoux » à la Salle des Fêtes de Persac le samedi 21 décembre 2019 pour les enfants des classes du RPI ainsi que leurs parents. Chaque enfant repartira avec son chaudoudou surprise.
Le maire propose d'attribuer une participation d'un montant de 300€ à l'association afin de l'aider dans la mise en œuvre de ce projet.
Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour accorder une subvention de 300 € à l'Association Les Marioles. ***Délibération***

Recours au Tribunal Administratif
Monsieur Bertrand ROQUEBERT a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif, par son avocat Maître Laetitia LELONG, contre l'arrêté du Maire de la Commune de Persac, en date du 27 août 2019 portant délivrance d'un permis de construire, à Habitat de la Vienne, de quatre pavillons sur un terrain situé rue de la Mothe à PERSAC 86320.
La commune de Persac a un délai de 30 jours à compter du 6 novembre pour présenter un mémoire en réponse à la requête de Monsieur ROQUEBERT.
Le Maire rappelle qu'avec le PLUi, les nouvelles constructions dans le bourg ne pourront être réalisées seulement dans les terrains entourés de maisons habitations.
Le Maire propose de prendre attache auprès d'un avocat pour rédiger le mémoire et défendre la commune auprès du Tribunal Administratif.
Il convient donc de prendre une délibération afin d'autoriser le Maire à défendre la commune dans cette affaire et de mandater un avocat.
Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. *Délibération*

Questions Diverses

Choix du nom donné à la salle des fêtes
Les travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes sont terminés.
Ce nouvel espace d'animation, inauguré le 25 octobre, est en attente d'un nom.
Un sondage réalisé, portant sur une soixantaine de noms proposés par les Persacois, a mis en avant 5 ou 6 propositions sans pour autant faire ressortir une proposition satisfaisante à la majorité.

Conformément au souhait des membres du conseil, un nouveau sondage auprès de la population a été relancé en mode papier distribué dans les boîtes aux lettres fin novembre sur les 5 propositions les plus plébiscitées de manière à enrichir le débat pour le choix définitif du nom de la structure.

Ce nouveau sondage a recueilli l'avis de près de 30 % des foyers Persacois, ce qui représente une très forte participation dans le délai très court imparti. Il est à noter que le résultat du sondage ne rejoint pas l'avis initial des membres du conseil présents.
Il est proposé de choisir le nom de la salle des fêtes ce soir selon le choix de la majorité des Persacois qui se sont exprimés.

Ce nom sera dévoilé lors de la cérémonie des vœux du maire, le dimanche 26 janvier à 10 h 30 à la Salle des Fêtes.

Fin de séance 21h30